

Accompagnement des enfants en situation de handicap : une motion votée au conseil départemental de la Manche

Le conseil départemental de la Manche a voté ce vendredi 3 octobre 2025 une motion interpellant l'État pour un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap.



Une motion sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap a été votée lors de la séance plénière du conseil départemental ce vendredi 3 octobre 2025.

Ce vendredi 3 octobre 2025, lors de la session plénière du conseil départemental de la Manche, une motion interpellant l'État sur les moyens consacrés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap a été votée.

«Le 22 mai 2025, les membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ont entendu, avec attention, la déclaration du président de l'association Trisomie 21 Manche. Son constat est lucide, ses interrogations légitimes. Le conseil départe-

mental de la Manche, qui préside de droit la CDAPH, souhaite relayer cette parole », amorce le texte.

Le président de Trisomie 21, lors de cette réunion en mai, avait en effet regretté :

Notre nomination à la CDAPH nous donne des pouvoirs, mais aussi des devoirs. Personnellement, j'ai peur d'être un peu malhonnête vis-à-vis des personnes que nous représentons. Mais cela va bien au-delà : se pose la question de notre complicité dans la validation de décisions inapplicables. Président de l'association Trisomie 21

En cause, dans une société qui se veut pourtant inclusive, le décalage - « source d'incompréhension, d'injustice et de colère » - entre les droits des personnes et les moyens de les exercer.

« Parmi les décisions que nous rendons, certaines concernent l'orientation et l'attribution d'un accompagnement par un AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap). Or, nous savons pertinemment que ces droits, bien que reconnus, ne pourront être appliqués dans les faits que plusieurs mois - voire années - plus tard, faute de moyens humains et budgétaires alloués par l'État », poursuit la motion.

Après cette période de rentrée scolaire, nous demandons donc solennellement à l'État de faire de l'inclusion scolaire une priorité réelle et visible dans les moyens alloués ; de garantir la mobilisation effective d'AESH en nombre suffisant ; et plus largement, de renforcer l'offre en établissements médico-sociaux pour mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes concernés. Conseil départemental

Pas moins de 938 notifications AESH ont été prononcées depuis le début de cette année dans le département. « Il est impératif que ces droits ne restent pas lettre morte. »